Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20261006-202610078-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 06 octobre 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le six octobre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :
Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Francis VERON, Alain LEVALLOIS, Céline GANNE, Ghino MARIE, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Sandra FORTIN, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Guy LANGEVIN, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Justin LEGEARD, Barbara MARTIN, Denis POUPION, Aurélie GANNE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée :, Pascal BERRIER, Anaïs RINFERT; Marina GAUCHET DESSEROIR
Absent : Fabienne BLIN,

Procuration :, Pascale BERRIER a donné pouvoir à Ghino MARIE, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Eric LAIR, Marina GAUCHET DESSEROIR a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT,

Secrétaire de séance : Céline GANNÉ

Nombre de Membres en exercice : **27**

Convocation adressée le 28/09/2026
et affichée le 29/09/2026

Présents : 23 Votants : **26**

2026 10 078 – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES DES FETES JUVIGNY LES VALLEES

La Commune de Juvigny-les-Vallées souhaite réviser les tarifs de location des salles des fêtes afin d'adapter aux besoins actuels et aux évolutions des pratiques locales à compter du 01/01/2027.

Il est rappelé que la dernière revalorisation tarifaire date de septembre 2023.

Salles	Capacités en places assises	Tarifs Commune		Tarifs Extérieurs	
		Location weekend	Vin d'honneur	Location weekend	Vin d'honneur
Bellefontaine	150	110 €	30 €	140 €	60 €
Chasseguey	80	90 €	30 €	120 €	60 €
Chérencé le Roussel	190	170 €	50 €	200 €	100 €
Juvigny le Tertre	250	170 €	50 €	200 €	100 €
La Bazoge – salle complète	140	170 €	50 €	200 €	100 €
La Bazoge – petite salle	70	80 €	30 €	110 €	60 €
Le Mesnil-Rainfray	272	170 €	50 €	200 €	100 €
Le Mesnil-Tôve	120	110 €	30 €	140 €	60 €

Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20261006-202610078-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de revaloriser les tarifs de location des différentes salles des fêtes sur l'ensemble la Commune de JUVIGNY-LES-VALLÉES

Après avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité :

Article 1 : de fixer les nouveaux tarifs de location des différentes salles des fêtes sur l'ensemble de la Commune de JUVIGNY-LES-VALLÉES comme suit :

Salles	Capacités en places assises	Tarifs Commune		Tarifs Extérieurs	
		Location weekend	Vin d'honneur	Location weekend	Vin d'honneur
Bellefontaine	150	120 €	30 €	150 €	60 €
Chasseguey	80	100 €	30 €	130 €	60 €
Chérencé le Roussel	190	180 €	50 €	210 €	100 €
Juvigny le Tertre	190	180 €	50 €	210 €	100 €
La Bazoge – salle complète	140	180 €	50 €	210 €	100 €
La Bazoge – petite salle	70	90 €	30 €	110 €	60 €
Le Mesnil-Rainfray	272	185 €	50 €	215 €	100 €
Le Mesnil-Tôve	120	120 €	30 €	110 €	60 €

Participation aux frais de fonctionnement :

- La consommation électrique et les frais de chauffage sont facturés au coût réel, suivant les relevés contradictoires effectués lors des remises et retours de clés.

Location de vaisselle : 0,50 € par personne
Vaisselle cassée et/ou manquante : 3 € l'unité
Forfait ménage : Un forfait de 100 € sera facturé si les locaux ne sont pas rendus dans un état de propreté satisfaisant à l'issue de la location.
Location réunion ou sans repas : un tarif de 110 € sera appliqué pour les utilisateurs de la commune et de 160 € pour les utilisateurs extérieurs à la commune (hors location de la salle de Chasseguey et petite salle de la Bazoge).
Obsèques : gratuité accordée pour le vin d'honneur donné à l'issue des obsèques sur la commune.
Location aux associations locales : gratuité de toutes les locations hors frais de fonctionnement (électricité, chauffage, et vaisselle cassée le cas échéant).

Les associations à but non lucratif telles que l'Association des Parents d'Élèves et le Téléthon bénéficieront d'une mise à disposition gracieuse des salles, frais de fonctionnement inclus.

En contrepartie, les Associations locales s'engagent à restituer les locaux dans un état de propreté identique à l'état dans lequel ils les ont trouvés. Si toutefois les locaux étaient restitués dans un état non satisfaisant, la commune se réserve le droit de facturer leur remise en état (forfait ménage sus-mentionné - proportionnellement au temps horaire nécessaire).

Le montant du cautionnement reste inchangé soit 400,00 € encaissable en cas de dégradations constatées

Article 2 : d'appliquer ces nouveaux tarifs de locations à compter du 01/01/2027. Il est précisé que tous les contrats signés en 2026 pour une location de salle des fêtes pour 2027 se verront appliquer également cette nouvelle tarification.

Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20261006-202610078-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 3 : de préciser que les modalités d'état des lieux, de remise des clés et de nettoyage sont définies dans le règlement intérieur qui reste inchangé.

Article 4 : d'habiliter Madame le Maire ou son représentant à signer tout document utile et à effectuer toute démarche nécessaire à la présente décision.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 06/10/2026

Le Maire,
Nathalie ROCHEFORT